

Département des Pyrénées Atlantiques

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE De la commune de BRISCOUS

Séance du 28 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le 28 novembre à 10h, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale se sont réunis à la mairie de BRISCOUS, sous la présidence de Mme Annie LAGRENADE.

Présents : Fabienne AYENSA, Sophie BAGNERIS, Christine CHEVERRY-PALUAT, Agnès CELESTIN, Danielle DASSE, Florence DOYHAMBEHERE, Maryannick DOYHENARD, Xabi IRIGOYEN, Sylvie JOCOU, Annie LAGRENADE, Jean-Pierre POINSENET, Stéphanie SIBERCHICOT.

Absents : Julie ARGUINDEGUY (excusée), Christine BIZEAU (excusée, procuration Mme DASSE), Monique ETCHEVERRY, Eliane ITHURBIDE (excusée, procuration M. IRIGOYEN), Rose URRIZA.

Mme Annie LAGRENADE, Vice-présidente du C.C.A.S ouvre la séance et demande aux membres d'approuver le compte rendu du CA du 16 septembre 2015 et l'ordre du jour de la séance du 28 novembre 2015. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Délibération n°1- Tarifs 2016

Après avoir entendu la Vice-présidente dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

- Le Conseil d'Administration à la majorité,

Pour : 11

Abstention : 3 (Christine BIZEAU, Danielle DASSE, Stéphanie SIBERCHICOT)

ADOPTE la grille tarifaire 2016 présentée en annexe.

- Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

ADOPTE la grille tarifaire pour le week-end ski du local des jeunes telle que présentée,

| | Tarif week-end |
|-----------------------|----------------|
| $QF \geq 1600$ | 120 |
| $1600 < QF \leq 1200$ | 100 |
| $1200 < QF \leq 750$ | 80 |
| $750 < QF \leq 570$ | 70 |
| $QF \leq 570$ | 60 |

Les membres du CA précisent que l'excédent qui resterait suite aux actions menées par les jeunes sera utilisé pour des sorties destinées au local des jeunes.

Délibération n°2- Modification de rémunération

La Vice-présidente rappelle que, par délibération en date du 26 juin 2010, le Conseil d'Administration a créé un emploi d'adjoint technique de 2^e classe qui est actuellement pourvu par le recrutement d'un agent en Contrat à Durée Indéterminée.

Initialement fixée à hauteur de l'indice majoré 319, il est proposé de porter la rémunération de cet emploi à l'indice brut correspondant au 7^{ème} échelon de l'échelle 3 de rémunération (soit à ce jour IB 351) à compter du 1^{er} décembre 2015

Il est précisé que seront automatiquement appliquées à cet emploi les revalorisations des échelles indiciaires qui interviendraient pour les fonctionnaires.

Après avoir entendu la Vice-présidente dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

DÉCIDE ▪ de fixer, à compter du 1^{er} décembre 2015, la rémunération de l'emploi d'adjoint technique de 2^e classe à l'indice brut correspondant au 7^{ème} échelon de l'échelle 3 de rémunération, soit à ce jour IB 351,

PRECISE ▪ que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice,

AUTORISE ▪ la Vice-présidente à signer l'avenant au contrat de travail correspondant.

Délibération n°3 - Changement de filières

Après avoir entendu la Vice-présidente dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^e classe pour faire suite à la demande d'un agent d'intégrer ce cadre d'emploi. Ce changement de filière serait effectif au 1^{er} janvier 2016.

Délibération n°4 - Tableau des effectifs

Après avoir entendu la Vice-présidente dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

ADOpte le tableau de gestion et de suivi des emplois présenté en annexe.

Délibération n°5 - Ouverture de l'ALSH été 2016

Après avoir entendu la Vice-présidente dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à la majorité,

Pour : 9

Contre : 2 (Xabi IRIGOYEN, Eliane ITHURBIDE)

Abstention : 3 (Christine BIZEAU, Danielle DASSE, Stéphanie SIBERCHICOT)

DECIDE d'ouvrir l'ALSH :

-du 6 au 29 juillet

-du 22 au 30 août

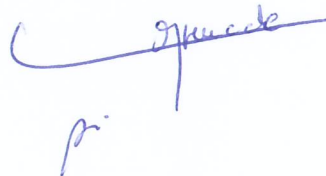
6/ Questions diverses :

- Repas des seniors 2016 : il aura lieu le dimanche 14 février.
- Evolution de la restauration collective : la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 qui rappelle que : « la restauration collective a un rôle majeur à jouer vis-à-vis de l'approvisionnement de proximité, garant de la diversité des produits, du respect de leur saisonnalité et du développement économique et social des territoires ». Il est demandé aux agents de cuisine d'utiliser des produits locaux et de saison. Une action « halte au gaspillage » va être menée dès janvier avec le soutien de GARBIKI sur les sites Bil Toki et Salines.

Briscoux, le 4 décembre 2015,

La Vice-présidente,

C.C.A.S BRISCOUS A.LAGRENADE
MAIRIE
64240 BRISCOUS
Tél : 05 59 31 78 34



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Lagrenade', is written over the printed name. Below the signature, there is a small handwritten mark that looks like 'pi'.